

SEANCE ordinaire du 03 octobre 2025 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15

En exercice = 14

Présents à la séance : 8

Convocation du 26/09/2025

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Maria DRABOWICZ = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT
Mme Rosaria SWIADEK = pouvoir à M. Patrick CAMUS
M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON, excusé

Absents : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christelle GUILLEMINOT

Délibération n° 039 2025**Affaire n° 468093 SYDESL - raccordement électrique Lotissement du Clos des Bruyères**

Nous avons reçu le 12 septembre dernier la proposition du SYDESL concernant le plan de financement pour le raccordement électrique du Lotissement du Clos des Bruyères :

	Montant TTC	Montant HT	Part SYDESL	Contribution Commune
Etudes	3 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Travaux électriques	54 806,63 €	45 672,19 €	18 268,88 €	27 403,31 €
Travaux Eclairage Public	36 527,51 €	30 439,59 €	6 850,83 €	23 588,76 €
Travaux Télécommunication	18 684,41 €	15 570,34 €	-	18 684,41 €
Maîtrise d'œuvre interne (8 %)	7 534,57 €	7 534,57 €	7 534,57 €	-
Total des travaux	120 553,11 €	101 716,69 €	33 654,27 €	71 176,48 €

Il y aurait lieu de délibérer pour valider les travaux et la participation financière de notre Commune.

Un accord verbal du SYDESL a été obtenu concernant le paiement de notre contribution :

- Les études et travaux électriques seront payés en une seule fois
- Les travaux d'Eclairage Public seront payés sur 5 ans
- Les travaux de Télécommunication seront payés sur 3 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la validation de ces travaux et donne son accord pour la participation financière.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND